



# La Commune



## 48e Congrès de la CGT : Résistance à la normalisation II

Dans notre précédent numéro (n° 58, mai 2006), nous avons commencé à tirer un bilan du 48e Congrès de la CGT qui s'est tenu fin avril. Nous avons abordé deux questions majeures qui avaient suscité le débat lors de ce congrès. Il s'agissait de la revendication d'une " *sécurité sociale professionnelle* " et d'un " *statut du travail salarié* " mise en avant par la direction sortante. Nous complétons ici avec trois autres questions qui ont fait débat et souvent soulevé la désapprobation d'une partie des délégués : la réforme des cotisations, le seuil pour créer un syndicat et l'adhésion internationale de la CGT.

La réforme des cotisations prévoyait une nouvelle répartition des cotisations des syndicats et fédérations. En particulier, elle prévoyait que le pourcentage qui reviendrait au syndicat serait de 33 % du montant des cotisations, le reste devant être centralisé par le biais d'un circuit national centralisé de reversement des cotisations.

### Une réforme des cotisations antistatutaire

Ce pourcentage est contraire à l'article 7 des statuts confédéraux qui stipule : " *Les adhérents de la CGT se regroupent dans des syndicats, organisations de base de la CGT. Les syndicats définissent eux-mêmes leur mode de constitution et de fonctionnement* ".

En outre, la mise en place de ce nouveau " circuit national centralisé " s'oppose à toute la tradition historique confédérale qui veut que le syndicat verse lui-même aux Unions départementales CGT, aux Fédérations et par ce biais à la Confédération, ainsi qu'aux Unions locales.

Ce nouveau système de " circuit national " peut parfaitement devenir une forme d'asphyxie financière pour les syndicats et sections syndicales jugés un peu trop " remuants " et trop souvent critiques vis-à-vis des orientations confédérales. Le débat a donc été houleux et animé. En définitive, un premier vote à mains levées (chaque délégué compte pour une voix) a eu lieu sur un amendement qui proposait le maintien du système traditionnel de répartition des cotisations. Le Congrès s'est littéralement partagé en deux. À tel point que les délégués n'ont jamais eu communication des résultats exacts sur ce vote.

Le vote par mandats a donné :

Pour la réforme du système :  
270 201 voix (60,5 %) ;

Contre : 157 070 voix (32,5 %) ;

Abstentions : 19 202 voix (4,3 %).

C'est loin d'être un plébiscite pour la direction sortante.

### Le seuil de création d'un syndicat

Le bureau confédéral proposait que, désormais, le seuil pour créer un syndicat soit d'un minimum de 20 adhérents. Là encore, vive réaction, les délégués estimant que cette mesure remettait en cause la souveraineté de l'organisme historique majeur et de base qu'est le syndicat.

Devant le tollé, la commission des résolutions et le bureau confédéral ont été contraints de retirer cette notion de seuil de 20 syndiqués.

### Filiation internationale de la CGT

Un autre point, et non des moindres, a fait l'objet d'un débat au sein du 48e Congrès : la proposition émanant du Bureau Confédéral sortant de participer à la création d'une nouvelle Confédération mondiale (et d'y adhérer).

Cette proposition, faite au dernier moment, sans débat sérieux, s'est heurtée à la méfiance légitime du Congrès. En effet, elle vise à regrouper dans une même organisation la CISL, <sup>i</sup> peu connue pour son syndicalisme " lutte de classes ", la centrale CMT, <sup>i</sup> d'idéologie chrétienne et appendice du Vatican, et des organisations comme la CGT qui se revendiquent, jusqu'à preuve du contraire, d'un syndicalisme " lutte de classes " et indépendant de tout patron et tout État.

Il y a tout lieu d'être inquiets sur les contours de cette organisation internationale si l'on en juge par son projet de plate-forme qui indique, par exemple, qu'il s'agit de " *promouvoir une gouvernance démocratique de l'économie globalisée, rassemblant tous les acteurs, gouvernements, parlements, entreprises, représentants de la société civile, organisations syndicales, institutions internationales* ". On comprend dès lors que la direction sortante avance sur des oeufs et n'ait pas encore osé impliquer le Congrès dans l'engagement définitif à l'adhésion internationale.

En résumé, un Congrès où la tâche assignée à la direction confédérale de normalisation de cette centrale créée sur les fonts baptismaux de la lutte de classes n'est pas simple. Aux militants ouvriers d'aider à l'organisation de la résistance interne.

---

Modifié le mardi 19 septembre 2006

---

## Voir aussi dans la catégorie France



Urgence, pouvoir d'achat et grève générale

Alors qu'il a urgence à augmenter les salaires, bloquer les prix et les loyers, alors qu'il les crises énergétiques et climatiques explosent, le gouvernement Macron a fait voter au Parlement deux... »



« Ces gens-là »

La ministre des collectivités territoriales, issue des Républicains, a eu par le passé des prises de position qui dénonçaient le mariage pour tous en y voyant "un dessein contre la nature".... »



Ni le gouvernement ni l'Assemblée ne nous représente !

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » La présidentielle et les législatives en France sont à l'image du chaos politique qui parcourt l'Europe : la... »



Répression, maître-mot de la macronie.



La cinquième république est agonisante. Macron et sa clique vont utiliser le dernier outil en leur possession pour sauver ce qui peut l'être : la répression. Les forces de police, dignes... »



Présidentielles, législatives : Non au front unique des appareils !

Ils veulent TOUS sauver la Ve République et museler la classe ouvrière ! Partis politiques et confédérations syndicales sont désormais unis pour laisser Macron gouverner à son aise et mener ses... »



Alain Krivine

La Commune tient à saluer la mémoire d'Alain Krivine, militant ouvrier et dirigeant historique de la LCR et du NPA, qui a marqué la vie politique de ces 60 dernières années. Nous adressons à sa... »